



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

284^e séance

7 avril 2008, à 10 heures
New York

Président : M. De Klerk (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2008 de la Commission du désarmement.

L'urgence du travail de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est évidente pour tous ceux qui lisent la presse ces derniers jours, étant donné l'attention accordée aux armes et aux conflits armés. Parfois, dans les journaux américains, le mot « arms » apparaît tout en majuscules – ARMs –, sigle anglais pour « adjustable rate mortgages » (prêts hypothécaires à taux révisable), faisant référence à l'effondrement du marché immobilier. Mais la plupart du temps, c'est bien d'armes, classiques et non classiques, dont il est question; du commerce des armes, de l'impact pernicieux des nouvelles armes ou la propagation des armes à de nouveaux endroits; ou des difficultés de réduire les arsenaux nucléaires ou d'endiguer la propagation des armes de destruction massive vers d'autres États ainsi que vers des acteurs non étatiques.

En ces moments difficiles pour le désarmement et la non-prolifération, l'ONU en général et le Secrétaire général en particulier doivent donner au monde une orientation – et je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour sa présence parmi nous aujourd'hui et lui faire part de mon admiration pour le

fait qu'il donne précisément cette orientation. Dès le premier jour, il s'est fixé comme priorité personnelle de relancer les efforts multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, et – pour ne donner qu'un exemple – il y a quelques jours, il a énergiquement plaidé en faveur d'un renforcement du régime de lutte contre les mines antipersonnel.

En ce premier jour de la présente session de la Commission du désarmement, je tiens à réitérer clairement ma détermination à inscrire cette Commission au cœur de l'exercice de revitalisation. Ce faisant, c'est pour moi un privilège que de faire fond sur le travail de mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Oh Joon, ancien Représentant permanent adjoint de la République de Corée et Président de la session de 2006, et l'Ambassadeur Elbio Rosselli, Représentant permanent de l'Uruguay, Président de la session de 2007. Dans le même temps, je me réjouis d'avoir à mes côtés deux Présidents compétents de groupe de travail : Jean-François Zinsou, du Bénin, et Carlos Perez, du Brésil. Je suis convaincu qu'ils mèneront nos négociations à bon port. Je remercie M. Zinsou et M. Carlos Duarte, le prédécesseur de M. Perez, pour le travail qu'ils ont accompli ces deux dernières années afin de rapprocher les positions des États Membres.

Et pourtant, alors que la Commission s'engage dans la dernière année de son cycle triennal de travail (2006-2008), les divergences de vues demeurent importantes et le consensus s'annonce difficile. Mais nous devons y parvenir. Par le passé, le mécanisme des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nations Unies pour le désarmement a permis d'obtenir d'excellents résultats, aussi bien dans le domaine des armes de destruction massive que dans celui de certaines armes classiques, mais il faut aujourd'hui et de toute urgence accélérer ce processus. D'ailleurs, il en va de la crédibilité même de la Commission. Elle ne peut pas se permettre un deuxième cycle de trois ans qui ne déboucherait pas sur des résultats substantiels. Nous partageons tous une responsabilité commune ou, pour citer un homme politique américain dont on parle beaucoup ces jours-ci, « Nul ne peut se soustraire à l'invitation à trouver un terrain d'entente ». C'est la raison pour laquelle j'exhorte tous les États Membres à déployer l'essentiel de leurs efforts dans des domaines où un consensus est possible et à ne pas s'appesantir sur des questions qui, de toute évidence, ne feront pas l'objet d'un accord. Il nous faut tous éviter une crise. Il nous faut mettre de l'ordre dans notre maison commune d'ici à trois semaines.

Inutile pour moi maintenant d'insister sur les questions de fond de notre programme de travail. Elles sont inchangées depuis deux ans et reflètent le fait que la Commission du désarmement des Nations Unies est née en 1952 de la fusion de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique. Il est vrai qu'un accord de fond sur les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission ne constitue pas un adieu aux armes immédiat, mais il constituera un signe clair que la période de stagnation qui a perturbé le débat sur le désarmement est révolue – un signe qui est également susceptible de favoriser les avancées dans les forums qui s'intéressent à la question. J'espère que grâce à un effort collectif, nous pourrions atteindre cet accord de fond.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant la Commission du désarmement, vénérable composante des Nations Unies aussi importante aujourd'hui que lorsqu'elle a été créée il y a 56 ans.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur De Klerk, des Pays-Bas, d'assumer la responsabilité principale de la conduite des travaux de la Commission. Je remercie le Président de la Commission à sa session de l'année dernière, l'Ambassadeur Rosselli, de l'Uruguay, de ses efforts inlassables qui ont permis de faire avancer les travaux de la Commission.

Je suis venu aujourd'hui pour souligner l'importance que j'attache à cette Commission, qui joue un rôle unique en son genre dans le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en tant qu'organe délibérant qui fait rapport à l'Assemblée générale.

La présente session est particulièrement importante parce que c'est la dernière du cycle triennal de travail de la Commission. Tous les États Membres se doivent maintenant d'en faire davantage pour parvenir à un consensus. Cet effort est essentiel en raison de l'importance vitale du désarmement et de la non-prolifération dans l'élaboration de la paix et de la sécurité. Nous devons travailler ensemble – le Secrétariat, les États Membres et la société civile – pour revitaliser nos efforts collectifs afin d'atteindre nos objectifs communs dans ces domaines. Nous ne pouvons échouer. Les conséquences d'un échec pourraient mettre en péril de nombreux autres objectifs consacrés par la Charte ainsi que la sécurité et le bien-être de l'ensemble de nos États Membres.

À la session de l'année dernière, j'ai exprimé le regret que les échecs dans le domaine du désarmement soient devenus la norme et non plus l'exception. J'ai appelé la Commission à avancer dans un esprit de compromis. Aujourd'hui, je renouvelle cet appel avec un sens de l'urgence encore plus grand.

Dans le monde entier, les pays prennent très au sérieux les défis que représentent les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, ainsi que les risques que constituent leur existence, leur propagation géographique et le fait qu'elles peuvent tomber aux mains de terroristes. Les États ont pleinement conscience de la nécessité de réglementer les armes classiques à cause des risques qu'elles posent en matière de sécurité et des obstacles qu'elles posent au développement économique et social.

Bien que nous connaissions tous ces risques et ces défis, le monde demeure confronté à deux dangers : la prolifération d'armes de destruction massive et l'accumulation excessive d'armes classiques. La coopération multilatérale est absolument indispensable pour atteindre les nobles objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération. Ce devoir solennel ne peut être accompli par l'affrontement, la condamnation ou l'adoption de positions politiques intransigeantes. Il faut un esprit véritable de compréhension et de respect mutuels, un échange marqué par la réciprocité et une souplesse prudente.

Il semble évident que nous n'irons pas loin si chaque délégation espère atteindre ici et maintenant pas moins de 100 % de ses objectifs souhaités. La poursuite de buts maximalistes par certains ne produira que des résultats minimaux pour tous. Pire, nous pourrions voir cette intuition elle-même décliner sous un nuage de pessimisme et de désespoir.

Il n'y a pas d'échec dans le fait d'avancer aujourd'hui sur les questions où des progrès sont possibles et de poursuivre d'autres buts demain. Il n'y a pas de honte ni de déshonneur à agir suivant les lois de la raison, et il n'y a vraiment aucune autre solution responsable. La communauté internationale doit travailler de concert et montrer sa détermination à transformer les difficultés et possibilités en résultats concrets. Les victoires partielles restent des victoires. Les petits pas en avant restent des pas en avant.

Certains diront peut-être qu'il y a encore tant à faire. Nul doute que c'est vrai, mais ce n'est en rien une excuse pour traîner là où des progrès sont possibles. Puisqu'il est en effet possible de progresser sur les questions dont la Commission est saisie, j'estime que cet organe ne peut pas clore sa présente session en reléguant ces questions au rang d'affaires en suspens. C'est maintenant qu'il faut en terminer avec elles.

L'approche que je recommande ne consiste pas à abandonner toute ambition ni à consacrer le plus petit dénominateur commun comme forme supérieure de sagesse. Au contraire, je pense que des progrès par étape dans cette institution peuvent avoir des effets positifs sur tout le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cela peut également contribuer à cultiver un climat positif pour aborder les questions de désarmement dans d'autres forums multilatéraux, notamment ceux qui ont trait aux régimes conventionnels. En somme, les progrès comme les succès peuvent être contagieux; les gains d'une partie du système peuvent bénéficier à l'ensemble.

Cela s'applique non seulement à la manière dont nous cherchons à relever les défis du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi à la mise en œuvre de mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Bien que la communauté internationale ait enregistré des avancées notables en la matière, ces dernières années – en particulier pour ce qui est de lutter contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre – de nouvelles questions liées aux armes classiques émergent, alors que des problèmes anciens

n'ont pas encore trouvé de solution. Le fait que les armes classiques continuent de tuer des milliers de personnes chaque année est souvent mis de côté, sauf, bien sûr, par les États et les individus qui souffrent le plus des effusions de sang.

Les trois prochaines semaines constituent pour la Commission une chance de parvenir à un consensus sur les recommandations relatives aux questions importantes à l'examen, menant ainsi à bien ses trois années d'efforts. J'espère que les membres saisiront cette occasion pour démontrer le potentiel que conserve la Commission en tant qu'élément important, et même indispensable, du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Je tiens à assurer aux membres que le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU est là pour leur offrir sa coopération et son appui sans réserve dans leurs travaux. Le Haut-Représentant et son équipe, de même que leurs collègues du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, continueront de fournir à la Commission toute l'assistance dont elle a besoin.

Je souhaite à tous une session efficace, réussie et productive.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour de cette session figure dans le document A/CN.10/L.57.

Les membres de la Commission se rappellent sans doute qu'à sa séance d'organisation, le 18 mars 2008, la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire et décidé qu'aucun amendement n'était nécessaire. Par conséquent, à la présente séance, la Commission n'a pas besoin de se prononcer sur le document A/CN.10/L.57.

Élection des autres membres du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que la Commission doit encore élire le Rapporteur et deux vice-présidents issus du Groupe des États d'Europe orientale.

J'informe la Commission que le Groupe des États d'Europe orientale a achevé son processus de nomination et que nous avons maintenant des candidats pour les deux postes de vice-président. Le Groupe a proposé les candidatures de M. Ivan Mutavdžić, de la Croatie, et de M. Hrachia Tashchian, de l'Arménie

pour occuper des postes de vice-président de la Commission.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire M. Ivan Mutavdžić et M. Hrachia Tashchian vice-présidents.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai également été informé que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a désigné M^{me} Mónica Bolaños-Pérez, du Guatemala, candidate au poste de rapporteur de la Commission.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire M^{me} Mónica Bolaños-Pérez Rapporteur de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la Commission et des membres du Bureau, féliciter chaleureusement les nouveaux membres élus du Bureau et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Je suis convaincu qu'ils contribueront grandement au bon fonctionnement de la Commission cette année. Sur une note plus personnelle, je voudrais dire que je compte sur leur appui et leurs conseils.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Bureau, je voudrais faire quelques observations générales sur nos travaux futurs. Les membres se souviendront que certaines questions relatives aux groupes de travail, notamment l'élection d'un nouveau président pour le Groupe de travail II, ont déjà été abordées et réglées à notre session d'organisation. Ici, je voudrais dire quelques mots concernant le débat général lors des séances plénières.

En 2006, l'Assemblée générale a décidé d'encourager la Commission du désarmement à inviter à ses débats, selon qu'il conviendra, des experts en désarmement extérieurs. Sur la base de cette recommandation, le Bureau a examiné attentivement, l'an dernier, la possibilité d'inviter des experts à la session de cette année.

Sur la base des principes de la répartition géographique équitable et de la représentation de toutes les principales écoles de pensée portant sur deux questions de désarmement complexes, ainsi que sur les aspects financiers et organisationnels, nous sommes

parvenus à la conclusion qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations avec la Commission concernant certaines questions organisationnelles et de fond. Au cours de la session de cette année, le Bureau a l'intention de poursuivre les consultations avec les États membres et nous espérons qu'ils nous guideront et nous aideront à prendre les bonnes décisions.

Je voudrais mentionner certains domaines exigeant des décisions. Nous devons décider de la formule – plénière ou groupe de travail – sous laquelle nous invitons les experts à prendre la parole. Étant donné que les réunions des groupes de travail sont généralement des sessions à huis clos, la Commission, étant maîtresse de sa procédure, doit prendre une décision qui constituera un changement radical par rapport à la pratique habituelle si nous décidons de rendre ces réunions publiques. Si, par contre, les experts parlent en plénière, nous n'avons alors pas besoin d'apporter des changements aux règles de fonctionnement de base de la Commission, sauf s'il s'agit de décider de la formule sous laquelle seront organisées les séances plénières, sur laquelle nous devons nous entendre.

Si la Commission devait décider d'inviter des experts, plusieurs possibilités s'offriraient à nous. En premier lieu, nous pourrions poursuivre avec des déclarations portant sur toutes les questions de désarmement au cours du débat général, comme c'est actuellement le cas, et à la fin de chaque séance, nous pourrions prévoir un temps de parole pour les experts. En deuxième lieu, nous pourrions remplacer le débat général par un débat thématique structuré qui porterait sur chacune des deux questions à l'examen, et les experts pourraient prendre part à ces débats structurés. La troisième possibilité serait de conjuguer ces deux approches, à savoir diviser le débat général en deux phases distinctes : les déclarations générales des États Membres seulement lors de la première phase, et en deuxième partie, des débats thématiques structurés, en groupes ou autre, avec la participation des experts, à moins de prévoir une séance complète pour ces exposés et débats.

Nous devons également nous prononcer sur une question n'ayant pas grand-chose à voir avec cette question, qui a fait l'objet d'un débat lors de consultations, à savoir la possibilité de faire participer plus activement et plus directement les organisations non gouvernementales. Le Bureau a inscrit ce point à la demande des États membres, bien que la question n'ait pas été débattue dans le cadre de

recommandations concertées. Là encore, nous avons conclu qu'il n'y avait pas de solution facile et que nous avons besoin des orientations des membres de la Commission.

Nous estimons que d'autres consultations sur ces questions et sur d'autres sont nécessaires au cours de cette session de 2008 avant que nous commencions à mettre en œuvre ces changements dans la pratique. J'ai donc l'intention de poursuivre ces consultations afin de recueillir les idées et opinions des membres.

Pour terminer, je tiens à insister sur le fait que, l'année prochaine, la Commission démarrera un nouveau cycle triennal, à en juger par la situation actuelle, et que ce moment serait particulièrement approprié pour présenter de nouvelles formules concernant la procédure de travail de la Commission du désarmement.

C'est sur ces brèves observations que je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir dans le cadre de l'échange de vues général. Les délégations sont invitées à se prononcer également sur les questions que j'ai soulevées concernant la formule quelque peu différente sous laquelle pourraient se tenir les séances de la Commission du désarmement dans les années à venir.

Échange de vues général

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à la présente session importante. Nous sommes persuadés que, sous votre direction éclairée, la session de 2008 produira des résultats tangibles qui lui permettront de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés adresse également ses félicitations aux autres membres du Bureau et aux présidents des groupes de travail à l'occasion de leur élection.

Le Mouvement félicite le Secrétaire général et le remercie de ses observations importantes. Nous attachons beaucoup d'importance à la détermination qu'il manifeste et aux efforts qu'il déploie pour créer un monde stable, paisible et prospère pour toute l'humanité. Le Mouvement voudrait réaffirmer son appui au Secrétaire général pour le noble travail qu'il réalise dans les domaines du désarmement international, de la paix et de la sécurité.

Le Mouvement insiste sur le fait qu'il importe que tous les États Membres de l'ONU respectent les engagements auxquels ils ont souscrits à l'égard des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des normes établies du droit international. Le Mouvement voudrait également réaffirmer ses positions de principe concernant le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, telles qu'elles figurent dans les textes et documents issus des différentes réunions au sommet et conférences du Mouvement consacrées à ces questions.

Il est regrettable que le programme du désarmement convenu au niveau mondial ait connu une régression ces dernières années. La Commission du désarmement a hélas également connu des revers à cet égard. S'il existe de nombreuses raisons d'être pessimiste, notre Mouvement demeure optimiste et s'efforcera toujours de prendre des mesures constructives pour promouvoir la paix et la sécurité dans notre monde.

La Commission du désarmement peut être très efficace, comme l'ont prouvé ses nombreuses sessions productives, notamment celle de 1999, lorsqu'elle a réussi à dégager un consensus sur les directives pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires et pour la maîtrise des armes classiques. Les activités de la Commission ont joué un rôle majeur dans l'émergence de normes de désarmement mondiales, mais le Mouvement est préoccupé par le fait que, depuis sa session de 2003, la Commission n'a pas été en mesure de jouer le rôle qui lui incombe.

Nous prenons conscience du fait que la fonction délibérative de la Commission du désarmement devient actuellement de plus en plus importante. Le groupe demeure fermement attaché aux buts et principes fondamentaux de la Commission et souligne une fois encore que la Commission occupe une place centrale en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes à l'Assemblée générale.

Le Mouvement souhaite plein succès aux deux présidents des groupes de travail au cours de leurs délibérations. Nous devons tous les appuyer vigoureusement à cet égard. Le groupe appelle également les États Membres de l'ONU à faire montre de la volonté politique et de la souplesse nécessaire

pour parvenir à un accord sur les recommandations fondées sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour du cycle actuel.

Le Mouvement souligne qu'il est essentiel de réaliser des progrès dans le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sous tous leurs aspects pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le Mouvement appelle tous les États à poursuivre et intensifier les négociations multilatérales conformément au consensus figurant dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans l'objectif clair de parvenir au désarmement nucléaire. Comme convenu, ce processus doit avoir lieu sous un contrôle international efficace et conformément aux régimes de désarmement international, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Pour ce qui est du point 4 de l'ordre du jour « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », le Mouvement réaffirme ses positions de principe en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la question connexe de la non-prolifération des armes nucléaires, qui sont pleinement reflétées dans les documents pertinents adoptés par les réunions au sommet et les réunions ministériels du Mouvement, y compris le quatorzième sommet tenu à La Havane en septembre 2006. La vision et les principes figurant dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeurent également très pertinents à cet égard. Le Mouvement souligne qu'il est urgent que tous les membres de la Commission s'acquittent des obligations auxquelles ils ont souscrit en matière de maîtrise des armements et de désarmement et qu'ils empêchent la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects.

Le Mouvement souligne que le désarmement nucléaire constitue l'objectif principal du désarmement et demeure sa plus haute priorité. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'attacher sans réserve à éliminer totalement leurs armes nucléaires. Le groupe est très préoccupé par la lenteur des progrès réalisés et, dans certains cas, par l'inversion de la tendance par les États dotés de l'arme nucléaire. À cet égard, les négociations multilatérales doivent commencer sans plus tarder.

Le Mouvement appelle une fois encore à la tenue d'une conférence internationale dès que possible en

vue de parvenir à un accord sur un programme graduel d'élimination totale des armes nucléaires assorti d'un calendrier spécifique afin d'éliminer toutes les armes nucléaires, d'en interdire la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace, et d'en assurer la destruction. Dans ce contexte, nous voudrions rappeler la décision des dirigeants mondiaux au Sommet du Millénaire, telle qu'elle est contenue dans la Déclaration du Millénaire.

S'agissant de la Déclaration, nous voudrions souligner l'importance accordée à l'élimination des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et l'intention de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la position de principe qu'il défend depuis longtemps, en faveur de l'élimination totale des essais nucléaires et se déclare préoccupée par l'absence de mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires pour éliminer leurs arsenaux nucléaires et par les faits négatifs concernant la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés demeure convaincu que, dans le cadre des efforts réalisés pour assurer le désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales, ainsi que les mesures de confiance se complètent. Pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales, il convient de les appliquer, autant que possible, simultanément.

Le Mouvement des pays non alignés pense que les efforts déployés par la communauté internationale pour assurer la non-prolifération doivent être entrepris parallèlement aux efforts concrets déployés pour assurer le désarmement nucléaire. Il pense également que le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive consiste à éliminer totalement ces armes.

Nous insistons sur le fait que la menace d'acquisition d'armes de destruction massive par des terroristes doit être abordée dans le cadre des Nations Unies et de la coopération internationale, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Mouvement appelle tous les États Membres à appuyer les efforts internationaux visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous exhortons tous les États à prendre des mesures nationales et à les renforcer, autant que de besoin, en vue d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, leurs vecteurs, ainsi que les matières et technologies relatives à leur fabrication.

Tout en relevant l'adoption des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006) du Conseil de sécurité, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune action du Conseil de sécurité ne porte atteinte à la Charte des Nations Unies, aux traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, aux organisations internationales créées à cette fin, ou au rôle global de l'Assemblée générale.

Le Mouvement met le Conseil de sécurité en garde contre le recours systématique à son autorité pour définir les dispositions législatives concernant la mise en œuvre, par les États Membres, des décisions du Conseil. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés précise que la question de l'acquisition des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques doit être abordée de façon inclusive par l'Assemblée générale, en tenant compte de l'avis de tous les États Membres.

Le Mouvement rappelle que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre conviction qu'en attendant que soient totalement éliminées ces armes, notre priorité devrait être de conclure un instrument internationalement et juridiquement contraignant portant sur les assurances de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le groupe continue de penser que la création de zones exemptes d'armes nucléaires conformément aux Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, ainsi que le statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont des étapes positives sur la voie de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Mouvement se félicite des efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée. Nous appelons également à la coopération et à la tenue de vastes consultations dans ce but.

Le Mouvement réaffirme son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient; à cette fin, elle réaffirme la nécessité de créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP rappellent que la Conférence d'examen de 2000 a réaffirmé qu'il importe qu'Israël adhère au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de parvenir, au Moyen-Orient, à l'objectif de l'adhésion universelle au Traité.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP demeurent pleinement convaincus que le Traité est un instrument clef dans l'action menée en vue de mettre un terme à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Le TNP est le fondement même du désarmement nucléaire, et les États parties au TNP doivent œuvrer pour maintenir un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités mutuelles conformément au Traité, dans le but de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP lancent un appel à tous les États parties pour qu'ils appliquent pleinement l'ensemble des accords conclus à la Conférence des Parties de 1995 chargée d'examiner le Traité, qui comprennent la décision sur le renforcement du processus d'examen du Traité, la décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, la décision sur la prorogation du Traité, et la résolution sur le Moyen-Orient, ainsi que le Document final de la Conférence d'examen de 2000, en particulier les 13 mesures concrètes en vue d'efforts systématiques et progressifs pour mettre en œuvre l'article VI du Traité.

S'agissant du point 2 de l'ordre du jour, « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », le Mouvement préconise l'adoption de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales. Dans le passé comme dans le présent, les cas de dégâts provoqués par le recours à l'emploi aveugle des armes classiques sont malheureusement nombreux. Des innocents continuent de subir la destruction et le malheur à cause de ces armes. En

conséquence, les membres du Mouvement des pays non alignés sont de plus en plus préoccupés par la question des armes classiques.

Nous pensons que les mesures de confiance ne peuvent pas remplacer les mesures de désarmement et n'en sont pas non plus une condition préalable. Cependant, comme cela a été démontré dans de nombreuses régions du monde, les mesures de confiance peuvent créer un climat favorable à la maîtrise des armements et au désarmement. Nous pensons par ailleurs qu'une approche déséquilibrée et incomplète des mesures de confiance, en particulier dans certaines régions du monde, n'a pas permis, et ne permet pas, d'obtenir les résultats voulus.

Le Mouvement pense également que les mesures de confiance, en particulier lorsqu'elles sont appliquées globalement, peuvent donner lieu à la création de structures de sécurité basées sur la coopération et l'ouverture, et ainsi contribuer à l'objectif plus large du renoncement à la menace ou à l'emploi de la force. Il importe d'appliquer des principes directeurs pour les types appropriés de mesures de confiance en tenant compte des conditions spécifiques politiques, militaires et autres qui prévalent dans la région.

Le Mouvement manifeste son ferme appui aux mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales adoptées par certains gouvernements en vue de réduire leurs dépenses militaires et de contribuer ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le Mouvement relève que bien que des progrès aient été réalisés au sein du Groupe de travail, il reste beaucoup à faire. Le Mouvement est prêt à participer de façon constructive aux délibérations au sein du Groupe de travail II, sur la base de la révision 5, et demande à tous les États de se concentrer sur les questions en suspens pour y trouver des solutions.

Pour terminer, le Mouvement voudrait réaffirmer sa volonté de collaborer avec le Président, le Bureau, et avec les présidents des groupes de travail pour que la session de 2008 soit une réussite. Nous attendons également avec impatience de travailler activement et de façon constructive, en participant à des délibérations transparentes et productives, avec tous les membres de la Commission en vue de parvenir à un consensus sur les recommandations de fond concernant les deux points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Notre délégation a l'honneur de prendre la parole dans le présent débat général au nom des membres du Groupe de Rio : l'Argentine, le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay, la République bolivarienne du Venezuela et mon pays, le Mexique.

Tout d'abord, le Groupe de Rio vous félicite, Monsieur l'Ambassadeur De Klerk, pour votre élection à la présidence de la session de fond de 2008 de la Commission du désarmement, qui conclut le cycle entamé il y a trois ans. Il félicite également les Présidents des groupes de travail I et II, M. Jean-François Zinsou, du Bénin, et M. Carlos Perez qui remplace M. Carlos Duarte, du Brésil, respectivement. De même, il félicite chaleureusement les vice-présidents. Le Groupe réitère sa détermination à les aider à mener à bien la tâche difficile qui leur a été confiée.

À cette occasion, le Groupe exprime sa gratitude à l'équipe qui, en 2007, a travaillé sous la direction de l'Ambassadeur Elbio Roselli, de l'Uruguay.

Le Groupe de Rio remercie le Secrétaire général de sa présence aujourd'hui et de sa déclaration, qui témoignent de son engagement vis-à-vis du programme de désarmement animé du sentiment d'urgence dont il a lui-même parlé. Nous remercions par ailleurs l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement.

Le Groupe de Rio note avec préoccupation l'absence d'accord substantiel en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Les membres du Groupe de Rio appartiennent à la première zone exempte d'armes nucléaires habitée de la planète, qui a été créée il y a plus de 40 ans, ce qui témoigne de la détermination et de la responsabilité de la région en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, nous réitérons notre appel aux États nucléaires pour qu'ils prennent des mesures concrètes pour réduire leurs arsenaux, insistant sur la responsabilité qui leur incombe de prendre des mesures de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe réaffirme sa solidarité avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires et exhorte à la création ou l'extension de telles zones dans d'autres régions du monde. En outre, nous réitérons l'appel des États parties au Traité de Tlatelolco aux États

détenteurs d'armes nucléaires afin qu'ils retirent les déclarations interprétatives faites lorsqu'ils ont adhéré aux Protocoles au Traité hémisphérique susmentionné.

D'autre part, nous prenons note des annonces officielles récemment faites par certains États dotés d'armes nucléaires allant dans le sens d'une révision de leur politique en matière nucléaire. Nous espérons que cela contribuera à l'objectif du désarmement nucléaire.

Le Groupe de Rio réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération, qu'il souhaite voir s'universaliser, et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument important en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons également notre appui à l'avis consultatif juridique de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Nous estimons par ailleurs que les États parties doivent accepter l'intégrité du TNP, sans l'interpréter ou le mettre en œuvre de manière sélective.

À cet égard, le droit des États à l'étude, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de même qu'à recevoir des transferts de matières, d'équipement et d'informations et technologies scientifiques à ces fins, dans le cadre du droit international et en conformité avec les obligations contractées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, doit être respecté.

Le Groupe de Rio insiste une fois de plus pour que soient respectées les 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000 du TNP, et pour que l'on renforce les garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

En même temps, nous appelons vivement à la création, en priorité, d'un instrument universel et juridiquement contraignant en matière de garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires. Un tel instrument qui, plus que tout autre mesure, constituerait un cadre légal, assurerait le déclin de la prolifération horizontale, en la rendant injustifiable et illégitime.

Le Groupe de Rio est également en faveur du lancement rapide de négociations sans condition préalable sur un traité international et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires ou d'autres

dispositifs explosifs nucléaires, de manière à inclure un régime international de vérification. Cela constituerait l'étape suivante logique dans le régime de désarmement et de non-prolifération. En particulier, cela permettrait de renouveler l'engagement des États dotés d'armes nucléaires, Parties au TNP, de s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI.

Dans cet esprit, le Groupe de Rio ne saurait manquer d'exprimer son inquiétude devant des signes d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; à cet égard, il invite tous les États à conclure les accords internationaux nécessaire à sa prévention.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) joue un rôle important dans le régime de désarmement et de non-prolifération. Le Groupe de Rio appuie son entrée en vigueur rapide, car cela contribuerait beaucoup à une réduction systématique et progressive des armes nucléaires et à empêcher le perfectionnement de nouvelles armes de ce type. Le Groupe de Rio salue les efforts entrepris par le Secrétariat technique provisoire en vue de ratifier dans les meilleurs délais le TICE. Dans ce contexte, il exprime sa reconnaissance à la Barbade, à la Colombie et à la République dominicaine, États de notre région, pour avoir ratifié cet instrument important. De même, nous félicitons la Malaisie. Nous appelons à nouveau tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans plus tarder.

Le Groupe de Rio réaffirme que le respect absolu du droit international et l'adoption de mesures de confiance contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, favorisant ainsi la compréhension, la transparence et la coopération entre les États. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de consolider, d'améliorer et d'élargir les mesures de confiance à tous les niveaux, comme dans le cas du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; du Registre des armes classiques; et du Système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, qui sont autant d'exemples de mesures importantes élaborées à l'ONU. Sur le plan régional, il convient de mentionner la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques.

Le Groupe de Rio attache une importance particulière à la question des munitions. Il pense qu'il

convient de lui réserver un traitement spécifique au sein de l'ONU, tout en reconnaissant que la problématique des armes légères et de petit calibre est étroitement liée à celle des munitions.

C'est la raison pour laquelle le Groupe de Rio est d'avis qu'il importe d'améliorer l'application du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons que la troisième Réunion biennale des États, qui se tiendra bientôt au Siège, à New York, débouchera sur des résultats concrets permettant d'améliorer l'application du Programme d'action.

Le Groupe de Rio exprime son inquiétude quant au manque de détermination politique de la part de certains États pour empêcher la prolifération des armes classiques, y compris celles qui produisent des effets traumatiques excessifs ou qui frappent sans discrimination. À cet égard, nous reconnaissons les différents processus promus par la communauté internationale pour traiter la question des munitions en grappes, compte tenu de leurs effets humanitaires.

S'agissant de la question des critères internationaux communs sur l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, le Groupe de Rio espère que les travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux créé pour étudier la viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un projet d'instrument juridiquement contraignant sur le commerce des armes classiques, présidé par l'Argentine, saura refléter comme il se doit la diversité des opinions des États Membres sur cette question.

Le Groupe de Rio est parfaitement disposé à coopérer avec vous, Monsieur le Président, afin de produire des résultats concrets durant la présente session, en particulier du fait que nous sommes parvenus à la dernière année du cycle 2006-2008 de la session de fond de la Commission. Il serait souhaitable de progresser dans tous les domaines à l'examen. Cependant, nous ne devrions pas laisser les progrès accomplis dans un domaine être conditionnés par des avancées équivalentes dans un autre. Étant donné la complexité des questions, insister pour que les négociations se déroulent au même rythme aurait en pratique pour effet d'empêcher la Commission de parvenir au moins à des résultats partiels dans ses activités. Nous appelons toutes les délégations à faire montre de la volonté politique et de la souplesse

nécessaires dans leurs positions pour rendre possible une issue satisfaisante.

M. Tarragô (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour ma délégation de vous voir présider la Commission du désarmement à sa session de fond de 2008. Veuillez accepter nos félicitations chaleureuses pour votre élection, et soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation à votre action.

La délégation brésilienne s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant du Mexique au nom du Groupe 4de Rio. Nous nous réjouissons également du discours prononcé plus tôt dans la journée par le Secrétaire général et espérons que ses remarques inspireront nos délibérations.

Nous sommes à la fin du cycle triennal de la Commission du désarmement. Les deux Groupes de travail – chargés respectivement d'étudier les moyens de réaliser le désarmement nucléaire et d'élaborer des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques – ont tenu de longues délibérations et travaillent sur des documents dont nous considérons qu'ils forment une bonne base pour un accord. Un résultat digne d'intérêt et consensuel est possible et attendu depuis longtemps.

Produire des résultats sensibles au sein de la Commission du désarmement est encore plus important au vu de l'absence récente de progrès dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Des faits négatifs tels que l'impasse où se trouve le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la paralysie de la Conférence du désarmement, le report constant de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'absence d'accord en ce qui concerne le Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères – si perturbants soient-ils – ne doivent pas nous empêcher de persévérer sur la voie du désarmement et de la non-prolifération dans le cadre de l'ONU. La Commission du désarmement est le forum convenu pour cet exercice essentiel et a, selon nous, un rôle clef à jouer.

Le Groupe de travail I conduira une fois de plus ses délibérations dans un contexte international où le désarmement nucléaire est loin d'être une réalité. Depuis quelques années, nous constatons avec inquiétude que l'accent est davantage mis sur la non-prolifération, alors que l'attention se détourne progressivement du désarmement nucléaire. Les

avancées modestes enregistrées dans ce domaine reposent sur une base très précaire, car elles ne résultent pas d'accords multilatéraux négociés, irréversibles et vérifiables, en conséquence de quoi un recul est facilement envisageable.

L'accent croissant qui est mis sur le renforcement des mécanismes de non-prolifération doit s'accompagner d'initiatives similaires en termes de désarmement et d'une intensification de la coopération internationale pour la mise au point d'une technologie nucléaire à des fins pacifiques. Au lieu de cela, malheureusement, nous observons que de nouveaux raisonnements sont professés pour justifier le maintien des stocks actuels ou la fabrication de nouvelles armes nucléaires plus sophistiquées. En outre, les États dotés d'armes nucléaires laissent peu de doute quant à leur intention non seulement de conserver indéfiniment leurs arsenaux atomiques mais aussi de les moderniser et de les améliorer, en violation directe de leurs obligations au titre du TNP. Tant que les États qui possèdent des armes nucléaires continueront de croire qu'elles constituent un élément critique de leur stratégie de sécurité, l'objectif de leur élimination totale restera hors de portée. Il est donc essentiel de réduire le rôle de ces armes dans les doctrines et politiques stratégiques et sécuritaires pour parvenir au désarmement nucléaire.

Nous espérons que ces préoccupations seront dûment reflétées dans le document que produira le Groupe de travail I, de telle sorte que les recommandations portant sur ces questions, qui sont très importantes pour la grande majorité des États Membres, puissent être transmises à l'Assemblée générale.

Je tiens à souligner que le Brésil apprécie vivement la confiance que vous, Monsieur le Président, ainsi que la Commission, lui avez témoignée en accordant de nouveau la présidence du Groupe de travail II à un représentant brésilien. Je tiens à préciser que les travaux menés par le Groupe ces deux dernières années ont donné lieu à un texte dont nous estimons qu'il peut former la base d'un accord.

Les mesures de confiance visent à faire évoluer les perceptions inexacts et à éviter les malentendus au sujet de politiques et actions militaires qui pourraient, autrement, provoquer de violents conflits. Avec le temps, elles peuvent ouvrir la voie à des relations politiques et diplomatiques plus stables, modifier les idées que se font les parties de leur besoin de sécurité

et même encourager des démarches visant à définir les intérêts sécuritaires communs et à souligner l'importance d'initiatives de désarmement efficaces. Les mesures de confiance, en particulier dans le domaine des armes classiques, sont devenues des étapes cruciales pour consolider la confiance, la stabilité et la sécurité nécessaires pour surmonter les conflits et accentuer les efforts en faveur du développement.

Un grand nombre de mesures de confiance sont disponibles et activement utilisées afin de préparer le terrain pour le désarmement, d'apaiser les tensions et d'éviter de possibles conflits militaires. Elles s'avèrent efficaces, et des façons innovantes de les mettre en œuvre sont en train de voir le jour. Les mesures de confiance ont aussi trait, souvent, à la prolifération et à l'utilisation à mauvais escient des armes légères et de petit calibre – problème qui constitue, dans le domaine des armes, l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité dans de nombreux pays, notamment en Afrique.

Les questions que nous abordons dans les deux groupes de travail sont distinctes par leur nature et leur champ d'action. Les progrès dans l'un ne peuvent pas être conditionnés par des avancées dans l'autre. Les délégations devraient participer aux délibérations en faisant preuve de bonne foi et de la souplesse suffisante, de sorte que nous puissions atteindre notre objectif commun.

La Commission du désarmement est un organe délibérant à participation universelle, qui a vocation à tenir des délibérations approfondies sur des questions de désarmement en vue de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Elle n'a pas vocation à négocier des accords juridiquement contraignants et n'est donc pas soumise aux contraintes qui caractérisent ce genre de négociations. Compte tenu de la nécessité de produire des résultats tangibles à la fin du présent cycle, il est particulièrement important que les délégations prennent part aux débats dans un esprit constructif, en cherchant à aplanir les divergences qui subsistent.

La Commission du désarmement a été créée à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin de constituer un forum où tous les États Membres de l'ONU puissent délibérer sur les principales questions de désarmement. Depuis lors, la Commission a émis plusieurs

recommandations utiles qui ont préparé le terrain à des négociations multilatérales en matière de désarmement.

Les défis énormes auxquels se heurte la Commission du désarmement exigent que l'on fasse montre d'un plus grand sens des responsabilités et d'une détermination accrue pour défendre l'intégrité du régime international de non-prolifération et de désarmement. Le Brésil estime que la Commission demeure un organe approprié pour étudier de nouvelles possibilités en matière de désarmement. Il nous appartient de tirer parti de cette occasion pour redonner ce sens des responsabilités à nos délibérations.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (parle en espagnol) : Au nom de ma délégation, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les présidents des deux groupes de travail. Nous nous félicitons aussi de la déclaration prononcée par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, et nous saluons la présence de son Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Queiroz Duarte.

La délégation cubaine appuie pleinement la déclaration faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés. Cette déclaration exprime très clairement les positions de principe et les priorités du Mouvement en matière de désarmement, qui sont dûment reflétées dans les différents documents adoptés lors des sommets du Mouvement des pays non alignés et des réunions ministérielles, y compris le quatorzième sommet, qui s'est tenu à La Havane en septembre 2006.

Ces dernières années ont été marquées par l'impasse dans laquelle se trouve le programme du désarmement, et ses effets néfastes n'ont pas épargné la Commission du désarmement. Il est préoccupant qu'aucun résultat concret n'ait été enregistré depuis 2003. Hélas, malgré le temps qui s'est écoulé depuis la proclamation de la fin de la guerre froide, loin de diminuer, les dépenses militaires mondiales ont continué d'augmenter de manière alarmante. Cette année, les États-Unis, premier investisseur mondial en armements, pourraient bien consacrer plus de 700 milliards de dollars aux dépenses en armement, ce qui représente 48 % des dépenses mondiales.

L'augmentation des dépenses militaires est un facteur qui suscite une méfiance et des inquiétudes dans le monde entier. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette situation. Il est contreproductif

que les dépenses militaires mondiales continuent de dépasser de loin les crédits consacrés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut examiner ces faits de toute urgence. Cuba renouvelle sa proposition de créer un fonds géré par l'ONU, auquel serait versée la moitié des dépenses militaires actuelles, pour être consacrée au développement économique et social des pays dans le besoin. Outre les bénéfices évidents qui résulteraient de cette initiative, elle aurait la valeur ajoutée d'une mesure de confiance.

La Commission du désarmement entre dans la troisième année de son cycle de délibérations portant sur deux questions de la plus haute importance. Nous avons la possibilité de prendre des mesures concrètes qui nous permettront d'avancer sur la voie d'un désarmement général et complet. Des résultats de la présente session dépendra dans une large mesure le travail qui sera réalisé par le mécanisme multilatéral pour le désarmement dans un futur proche.

Les armes nucléaires représentent un grave danger pour l'espèce humaine. Des milliers d'armes nucléaires sont déjà prêtes à être utilisées immédiatement. Loin de progresser dans leur destruction, les puissances nucléaires persistent à les perfectionner. L'existence même de ces armes, qui va de pair avec la doctrine préconisant leur possession et leur utilisation, représente un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Cuba réaffirme la position historique du Mouvement des pays non alignés selon laquelle le désarmement nucléaire est et doit demeurer la priorité absolue dans le domaine du désarmement.

Les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation juridique non seulement de mener, mais de mener à terme, des négociations conduisant au désarmement nucléaire complet sous un contrôle international strict et efficace.

La pertinence du désarmement nucléaire ne saurait être ignorée ou minimisée. On sait que d'aucuns ont l'intention de promouvoir une approche qui se fonde sur la non-prolifération sélective, où le problème ne vient pas de l'existence des armes nucléaires, mais de la « bonne » ou « mauvaise » conduite des pays qui en sont dotés.

Cuba rejette catégoriquement l'application sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les obligations contractées en matière de désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne sauraient continuer

d'être marginalisées dans le cadre de ce Traité. Nous sommes tout à fait favorables au respect du droit inaliénable des États à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, dans le strict respect des obligations contractées en vertu du TNP. De même, nous sommes en faveur de la conclusion, en tant que question prioritaire, d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant portant sur les garanties de sécurité apportées aux États qui ne disposent pas de l'arme nucléaire.

Nous saluons les efforts déployés par M. Jean-François Régis Zinsou, du Bénin, Président du Groupe de travail I chargé de l'examen de la question intitulée « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Nous estimons que ces efforts sont particulièrement utiles pour faire avancer les travaux de ce groupe et pour essayer de rapprocher les positions des États Membres afin de mener à bien le cycle actuel. La délégation cubaine est disposée à continuer de coopérer dans ce sens.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le manque de volonté politique de la part de certaines délégations, fort heureusement minoritaires, pour réaliser des progrès concrets au sein du Groupe de travail I. Nous espérons qu'à la présente session nous pourrions tous faire preuve du sérieux nécessaire pour réaliser nos objectifs, à savoir faire des recommandations concrètes en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La délégation cubaine est disposée à étudier diverses options issues des travaux du Groupe de travail I. Nous réaffirmons que quel que soit le résultat, il devra reposer sur des négociations approfondies et un consensus entre les États Membres.

S'agissant de la question « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », nous réitérons que Cuba est favorable à ces mesures en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales, si tant est qu'elles respectent les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Étant donné que les mesures de confiance sont par définition volontaires, elles ne peuvent être imposées. Le succès de ce processus dépendra d'un véritable consensus entre les États. Il n'y a pas de solution unique. Pour que ces mesures de confiance soient vraiment efficaces, elles doivent répondre aux conditions particulières du pays ou de la région en question.

Même s'il reste encore beaucoup à faire, des progrès importants ont été accomplis dans les travaux du Groupe II. Nous estimons que le document de travail le plus récent présenté par son Président constitue une bonne base pour mener à bien nos délibérations sur cette question. Nous souhaitons beaucoup de succès à la délégation brésilienne, en particulier à M. Carlos Luis Dantas, dans sa mission en tant que Président du Groupe.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de vous réaffirmer le plein appui de la délégation cubaine dans l'exécution de votre tâche.

M. Hu Xiaodi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Je suis convaincu que, avec votre vaste expérience et vos talents diplomatiques, vous mènerez à bien la présente session. Ma délégation vous assure, ainsi que les autres délégations, de sa pleine coopération.

Ces dernières années, le processus d'ensemble de la maîtrise des armements et du désarmement international tourne au ralenti.

Le chemin à parcourir pour parvenir au désarmement nucléaire complet est encore long. Le régime de non-prolifération nucléaire se heurte à de graves difficultés. Les facteurs militaires et sécuritaires revêtent de plus en plus d'importance dans les relations internationales. Dans ce contexte, nos délibérations sur les recommandations sur la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, la non-prolifération et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques sont véritablement importantes.

Il s'agit de la dernière session du cycle actuel des délibérations de la Commission du désarmement. Au cours des deux dernières années, nous avons eu des échanges de vues intenses sur les deux points de l'ordre du jour. En dépit des vues divergentes sur certaines questions, nos travaux ont relativement progressé. La Chine salue les efforts déployés par les présidents des deux groupes de travail pour parvenir au consensus et est disposée à examiner plus avant les projets de texte pertinents.

Au cours des deux dernières sessions de la Commission du désarmement, la délégation chinoise a exposé ses vues, propositions et politiques en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Je

voudrais saisir cette occasion de mettre en lumière les points suivants.

Premièrement, le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont étroitement liés à la sécurité internationale. Un environnement sécuritaire international stable donnera l'élan nécessaire au processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire et garantira sa mise en œuvre. De même, les efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires contribueront à l'établissement d'une base solide pour la sécurité internationale.

La communauté internationale doit se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux autres normes de droit international reconnues universellement, pour promouvoir la création d'un monde harmonieux favorisant la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coopération et pour instaurer un environnement international de paix, de stabilité et de sécurité commune, de manière à éliminer les raisons de détenir ou de chercher à se procurer des armes nucléaires et à créer les conditions nécessaires pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

Deuxièmement, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se complètent et se renforcent mutuellement. Tous les États parties doivent pleinement et sincèrement mettre en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et s'efforcer de promouvoir des progrès substantiels dans le cadre du processus actuel d'examen du TNP. Il convient de tenir dûment compte du lien entre le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et il faut progresser en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire de façon équilibrée. Les droits légitimes de tous les pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être garantis et respectés, tout en réalisant l'objectif de la non-prolifération.

Troisièmement, le désarmement nucléaire complet ne peut pas être réalisé du jour au lendemain. Pour y arriver, il faut prendre des mesures systématiques, progressives et spécifiques de manière à préserver l'équilibre stratégique et la stabilité du monde. À cet égard, les deux États qui détiennent les plus grands arsenaux nucléaires assument la responsabilité principale du désarmement nucléaire. Ils

doivent continuer de jouer un rôle de chef de file en réduisant considérablement leurs arsenaux nucléaires de façon vérifiable et irréversible. Les États dotés d'armes nucléaires doivent renoncer à la doctrine fondée sur le recours en premier aux armes nucléaires, s'engager inconditionnellement à ne pas utiliser des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires, et conclure un instrument juridique international à cet effet.

La Conférence du désarmement, à Genève, doit parvenir dès que possible à un consensus sur son programme de travail, de manière à progresser dans les domaines du désarmement nucléaire, des assurances de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires, de la cessation de la fabrication de matières fissiles et de la prévention de la course aux armements dans l'espace. La communauté internationale doit continuer de promouvoir l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Quatrièmement, les causes de la prolifération des armes nucléaires sont complexes. C'est pourquoi il est nécessaire de s'attaquer à la fois aux causes profondes et aux symptômes de façon globale. Nous devons promouvoir la non-prolifération nucléaire dans le cadre du multilatéralisme et assurer l'impartialité et la non-discrimination. Embargos et pressions ne peuvent guère offrir une solution fondamentale aux préoccupations de prolifération. Les pays en question doivent s'engager, dans le cadre de consultations sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel, à intensifier le dialogue, à renforcer la confiance, à normaliser leurs relations, à maintenir et promouvoir la paix et la stabilité de manière à créer les conditions nécessaires pour mener à bien la non-prolifération nucléaire.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine assume loyalement ses responsabilités et ses obligations en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, comme le prévoit le TNP. Elle a toujours fait preuve de la plus grande retenue en ce qui concerne le nombre et le développement de ses armes nucléaires. La Chine n'a pas participé à une course aux armements nucléaires et n'entend pas y participer. La Chine n'a cessé d'appliquer inconditionnellement une politique de non-utilisation en premier des armes nucléaires et de non-recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes ou contre les zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine remplit strictement ses obligations

internationales en matière de non-prolifération nucléaire et concentre son attention sur les efforts internationaux dans ce domaine, auxquels elle participe activement.

Tout en promouvant activement le règlement pacifique des questions nucléaires régionales, nous avons toujours encouragé le règlement pacifique de la question nucléaire de la péninsule coréenne. Dans le cadre des efforts conjoints déployés par les parties concernées, la Chine a contribué à l'organisation des pourparlers à six dans le but de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule. En poursuivant nos efforts inlassables pour jouer un rôle actif de médiateur entre les parties, nous ferons de notre mieux pour surmonter les difficultés actuelles, maintenir l'élan des pourparlers à six et faciliter le processus de dénucléarisation de manière à assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la péninsule coréenne.

La Chine s'est constamment efforcée de promouvoir le règlement pacifique de la question nucléaire iranienne par des initiatives diplomatiques et la négociation. Elle encourage le respect strict des obligations internationales en matière de non-prolifération et du droit légitimes de tous les pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La négociation diplomatique est la meilleure façon de régler la question nucléaire iranienne et sert les intérêts communs de la communauté internationale. Toutes les parties doivent intensifier les efforts diplomatiques pour parvenir à un accord sur les éventuels moyens de reprendre les négociations dans les meilleurs délais, afin de chercher une solution complète, appropriée et à long terme de la question nucléaire iranienne.

La Chine est favorable aux mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Les débats sur ce point de l'ordre du jour au sein de la Commission du désarmement au cours des dernières années mettent en lumière une certaine identité de vues entre les parties concernées, ainsi que la complexité et le caractère sensible de la question.

La question des armes classiques est liée aux principales préoccupations de sécurité de plusieurs pays. Les mesures de confiance, sur une base volontaire et en conformité avec les intérêts sécuritaires des pays concernés, contribuent véritablement à renforcer la confiance entre les pays. En encourageant les mesures de confiance, nous devons prendre en considération le degré de commodité des parties concernées et éviter les

éléments qui pourraient donner lieu à de graves divergences. Nous devons élaborer des mesures de confiance compte tenu de la situation spécifique des différentes régions, selon une approche objective et pragmatique et de manière progressive.

La Chine suit inlassablement le chemin du développement pacifique et mène une politique de défense nationale défensive. Ces dernières années, la Chine a encouragé le désarmement régional et les mesures de confiance et y a activement participé. Dans des cadres tels que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Chine a collaboré avec les pays concernés pour examiner minutieusement et mettre en œuvre des mesures de confiance destinées à accroître la confiance mutuelle et à promouvoir la sécurité régionale. L'année dernière, la Chine a présenté pour la première fois à l'ONU un rapport annuel sur ses dépenses militaires et repris sa participation au Registre des armes classiques. Ces initiatives indiquent que la Chine redouble d'efforts pour mettre en œuvre des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nos politiques et nos actions démontrent que la Chine joue un rôle énergique en faveur de la préservation de la paix et de la stabilité régionales et internationales. Le développement de la Chine ne constituera nullement une menace pour les autres pays.

Sur la base des principes et des positions susmentionnées, la Chine est disposée à agir de manière concertée avec toutes les autres parties pour faire avancer les deux points de l'ordre du jour examinés par la Commission du désarmement à sa présente session.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Au nom de la délégation pakistanaise, je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement. Nous pensons que cette session sera importante et qu'elle apportera une contribution notable au processus de vice-présidents, les présidents des groupes de travail et les autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt de coopérer pleinement avec vous et avec les autres responsables de la Commission. Nous nous réjouissons tout particulièrement de constater que Sergio Duarte, qui dirige avec un grand dynamisme les travaux de l'ONU en matière de désarmement, se trouve parmi nous ce matin.

Nous souscrivons à la position du Mouvement des pays non alignés, telle qu'énoncée par le représentant de l'Indonésie.

Chaque État a droit à la sécurité, comme cela est reconnu par la Charte des Nations Unies. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale) a consacré le principe d'une sécurité égale pour tous les États. C'est un objectif vers lequel nous devons continuer de tendre dans un monde inégal sur les plans politique, économique et surtout militaire.

Le Pakistan est convaincu qu'une sécurité crédible ne peut être le résultat que d'une approche coopérative et de l'édification d'un système de sécurité collective au sein d'un ordre international fondé sur le respect des règles. Il est donc impératif que l'unilatéralisme ou des approches exclusives cèdent le pas à une stratégie multilatérale de désarmement concertée.

Le Pakistan a cherché à mettre en place un système de sécurité efficace et coopératif aux niveaux bilatéral, régional et international. Compte tenu des conditions spéciales qui prévalent dans notre région, le Pakistan a adopté la politique d'un minimum crédible de dissuasion afin de promouvoir et de préserver la sécurité en Asie du Sud.

Le consensus mondial sur le désarmement et la non-prolifération s'est amenuisé au cours des 15 dernières années, et ce, pour plusieurs raisons, comme par exemple le fait que certaines puissances ne veulent pas renoncer à leurs armes nucléaires; la prolifération verticale des armes nucléaires; un traité d'interdiction complète des essais nucléaires mort-né; le développement nucléaire en cours et le déploiement d'armes nucléaires par certains États; la menace que semble faire peser la prolifération, même de la part des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la capacité technologique de plusieurs États non dotés d'armes nucléaires de mettre au point des armes nucléaires en très peu de temps; les stocks importants de matières fissiles; la nouvelle menace émanant des acteurs non étatiques; l'application discriminatoire des normes de non-prolifération; l'échec des moyens de lutte collectifs contre la prolifération; l'exacerbation des asymétries qui ont perturbé l'équilibre militaire aux plans régional et mondial; et, enfin et surtout, la militarisation progressive de l'espace, notamment par le biais de la

mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissile balistique (ABM).

Nous devons redonner vie au consensus relatif au désarmement et à la non-prolifération. Si nous ne parvenons pas à un accord généralisé sur les buts et les paramètres vers lesquels nous devons tendre, il sera difficile, dans ce contexte, de faire des progrès sur des objectifs précis et spécifiques. Le Pakistan a proposé que soit organisée une conférence extraordinaire en vue d'élaborer un nouveau consensus sur le désarmement et la non-prolifération – un consensus qui tienne compte des nouvelles réalités et des nouveaux défis. Ce consensus devrait, selon nous, être le reflet des éléments généraux suivants.

Premièrement, nous devons renouveler l'attachement de tous les États à l'objectif du désarmement nucléaire complet. Il ne peut et ne doit y avoir aucune ambiguïté à cet égard. Deuxièmement, il importe, à notre avis, de réduire et, en fin de compte, d'éliminer la discrimination qui existe dans les arrangements et le régime actuels de non-prolifération.

Troisièmement, il faut chercher de nouveaux moyens de normaliser la relation entre les trois États nucléaires qui ne sont pas parties au TNP et le régime de non-prolifération. Dans ce contexte, je tiens à dire que le Pakistan appuie les négociations relatives à un traité sur les matières fissiles sur la base du mandat Shannon et de la proposition des cinq Ambassadeurs en vue de parvenir à un traité universel, non discriminatoire et multilatéral qui soit internationalement et effectivement vérifiable.

Quatrièmement, nous devons examiner de nouvelles questions telles que le danger que pose l'accès d'acteurs non étatiques aux armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous considérons que les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité constituent une base importante pour la prise de mesures internationales.

Cinquièmement, nous devons convenir de règles universelles et non discriminatoires garantissant le droit de tous les États à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Sixièmement, nous devons consacrer des garanties négatives de sécurité universelles, non discriminatoires et juridiquement contraignantes à l'intention des États non dotés d'armes nucléaires jusqu'à ce que l'objectif de désarmement nucléaire soit

atteint. Nous devons également examiner la question des missiles, mais ce, dans sa totalité, y compris la mise au point et le déploiement des systèmes ABM.

Septièmement, nous devons renforcer les instruments internationaux existants pour prévenir la militarisation de l'espace, notamment la mise au point d'armes antisatellite. Huitièmement, nous devons mettre fin à la tendance inquiétante à l'augmentation du nombre d'armes classiques et à leur perfectionnement qui a un lien de causalité avec la dépendance continue de certains États vis-à-vis des armes nucléaires. Neuvièmement, il nous faut recenser les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères.

Et enfin, nous devons donner un nouveau souffle au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, ainsi que la Première Commission.

Dans le même temps, il importe d'adopter des approches régionales et internationales afin d'encourager le désarmement classique et la réduction des dépenses militaires. La possession d'armes devrait découler des besoins légitimes des États en matière de sécurité et non de la volonté de dominer d'autres États Membres de l'ONU ou d'imposer à d'autres sa volonté ou sa vision du monde. Le Pakistan est fermement opposé à toute course aux armements aux échelons régional ou mondial.

Les obstacles qui entravent la revitalisation du processus de désarmement sont nombreux et semblent insurmontables. Mais les enjeux sont trop importants pour que la communauté internationale se résigne à demeurer à jamais dans une impasse. La volonté politique et une véritable compréhension des préoccupations des autres États en matière de sécurité, notamment des petits États, peuvent conduire à un processus multilatéral sincère et concerté de désarmement et de non-prolifération.

Afin de trouver une solution acceptable, il nous faut adopter une approche globale qui prenne en considération les différentes facettes de cette question de manière équitable et déterminée. La Commission du désarmement peut jouer un rôle très important, le rôle envisagé pour elle dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir préciser les questions, recenser les éventuels domaines de négociation et contribuer à relancer un véritable

consensus sur le désarmement nucléaire et classique ainsi que sur la non-prolifération. Ce consensus, mûri au sein de cette commission, a ensuite pu être adopté et consacré lors d'une conférence extraordinaire tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2008, ainsi que tous les membres du Bureau. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux présidents des deux groupes de travail pour les documents officieux révisés qu'ils ont présentés et qui serviront de base à nos débats.

Le Kazakhstan attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec les autres délégués pour accomplir, sous la direction avisée du Président, des progrès substantiels dans les domaines importants au titre des deux questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

L'histoire du Kazakhstan indépendant est inextricablement liée au désarmement. Lorsqu'il a fermé un polygone d'essais nucléaires et détruit son arsenal nucléaire dans la période qui a suivi son indépendance, le Kazakhstan a donné un exemple extrêmement responsable aux générations actuelles et futures, en démontrant de manière convaincante que ce ne sont pas les arsenaux nucléaires mais plutôt une politique étrangère pacifique, la stabilité intérieure et le développement économique et politique durable qui permettent de faire prévaloir une véritable sécurité.

En septembre 2006, le Kazakhstan et d'autres pays d'Asie centrale ont signé le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, dont la création a constitué une contribution significative à la stabilité et à la sécurité en Asie. Cette initiative régionale réussie porte également sur la force potentielle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Il est largement admis qu'il n'y a pas eu de progrès réels et que la communauté internationale n'est pas parvenue à régler efficacement les questions de désarmement et de non-prolifération, principalement à cause de l'absence de consensus et de volonté politique. Tout d'abord, le TNP, le principal instrument de la non-prolifération nucléaire, n'a pas permis de prévenir la propagation des armes nucléaires et l'apparition de nouveaux États nucléaires de facto. En outre, le risque que des armes nucléaires tombent entre

les mains de terroristes s'est considérablement accru. Par ailleurs, les faits n'indiquent pas que les puissances nucléaires s'acquittent de leurs engagements en matière de réduction de leurs arsenaux.

À cet égard, à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbayev, a invité les États dotés d'armes nucléaires à s'engager sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, afin de montrer l'exemple, et à prendre des mesures visant à maintenir l'efficacité du TNP et à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Nous sommes persuadés qu'il est nécessaire de créer des mécanismes visant à faire pression sur les États dotés d'armes nucléaires qui agissent hors du cadre légal prévu par le TNP et de disposer d'instruments permettant d'exercer des pressions sur les États qui tenteraient de se retirer du Traité à l'avenir.

Le Kazakhstan a, à plusieurs reprises, proposé de rédiger un document internationalement contraignant qui interdirait l'emploi ou la menace d'armes nucléaires contre les États non nucléaires. Nous voudrions également poursuivre les débats sur les garanties de sécurité négatives, car cette question est étroitement liée au désarmement nucléaire.

L'effet déstabilisateur de l'accumulation et/ou de la prolifération des armes classiques continue d'être un facteur clef dans la sécurité et la stabilité du monde. Les groupes criminels et terroristes, ainsi que les mouvements religieux radicaux participent activement au trafic illicite d'armes.

Le point de l'ordre du jour de la Commission intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » constitue par conséquent un élément très important et efficace du renforcement de la sécurité régionale et mondiale. À cette fin, nous devons élaborer un large éventail de mécanismes concrets, dont, entre autres, la mise en place de programmes visant à la communication directe et transparente, à la maîtrise des armements, à la vérification et au suivi. Nous espérons que nos délibérations sur ce point de l'ordre du jour contribuera de manière substantielle au succès des travaux de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il importe de continuer de tendre vers la réalisation de nos objectifs communs, car même des pas modestes dans la bonne direction peuvent mener à de grandes avancées. La Commission étant un organe délibérant, je pense que nous avons suffisamment de volonté politique et que nous sommes prêts à formuler des recommandations utiles sur les questions relevant de ce cycle triennal qui contribueront au mécanisme multilatéral de désarmement et de non-prolifération.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la Commission du désarmement à la session de cette année. Je suis sûr que sous votre direction compétente, la session de 2008 réussira à remplir le mandat confié à la Commission par l'Assemblée générale. Je voudrais également adresser mes félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection. De plus, je souhaite aux présidents des deux groupes de travail tout le succès possible dans l'animation de leurs délibérations et j'appelle les États Membres de l'ONU à faire montre de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir à un accord sur les recommandations relatives aux deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Iraq insiste de nouveau sur l'importance de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, qui œuvre en vue de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous réaffirmons qu'atteindre l'objectif de désarmement nucléaire reste notre plus haute priorité. Nous demeurons alarmés face à la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et leur éventuel emploi ou menace, et nous sommes encore profondément préoccupés par la lenteur des progrès sur la voie du désarmement nucléaire.

La résolution 1762 (2007) du Conseil de sécurité en date du 29 juin 2007 – dans laquelle le Conseil a décidé de mettre fin immédiatement aux mandats confiés à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vertu des résolutions pertinentes et affirmé que la poursuite des activités de la COCOVINU et du Bureau

de vérification nucléaire en Iraq de l'AIEA n'[était] plus nécessaire aux fins de vérifier que l'Iraq respecte les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes – réaffirme les obligations en matière de désarmement qui incombent à l'Iraq en vertu des résolutions pertinentes; prend acte de l'engagement constitutionnel de l'Iraq concernant la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et l'interdiction de la mise au point, de la production et de l'utilisation de telles armes et des équipements, matières et technologies connexes utilisés pour la mise au point, la fabrication, la production et l'utilisation de ces armes, ainsi que de leurs vecteurs; et engage l'Iraq à continuer de s'acquitter de cet engagement et à adhérer à tous les traités applicables en matière de désarmement et de non-prolifération ainsi qu'aux accords internationaux connexes. De plus, selon la notification dépositaire C.N.819.2007.TREATIES-3 du 16 août 2007, l'Iraq a adhéré à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction le 15 août 2007. La Convention est entrée en vigueur pour l'Iraq le 1^{er} février 2008.

Nous soulignons la nécessité pour les membres de la Commission d'honorer leurs obligations relatives au désarmement nucléaire et à la maîtrise des armements et d'empêcher la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Nous appelons tous les membres à renouveler et respecter leurs engagements individuels et collectifs relatifs à la coopération multilatérale comme moyen important de poursuivre et d'atteindre leurs objectifs communs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

L'Iraq exhorte les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir du partage nucléaire à des fins militaires au titre de quelque arrangement de sécurité que ce soit, conformément à leurs obligations, et à envisager d'honorer pleinement leurs engagements sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, par le biais d'un processus accéléré de négociations et de la mise en œuvre intégrale des 13 mesures concrètes visant à avancer de façon systématique et progressive vers un monde exempt d'armes nucléaires, engagements qu'ils ont pris en 2000.

L'Iraq est pleinement convaincu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est un instrument clef dans les initiatives qui visent à contrer la prolifération verticale et horizontale des armes

nucléaires et qu'il constitue le fondement essentiel du désarmement nucléaire. L'Iraq réaffirme son engagement à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou à avoir le contrôle sur de telles armes ou de tels engins explosifs, et à s'abstenir d'aider, encourager ou inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou à acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou à avoir le contrôle sur de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

L'Iraq appuie l'appel à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons la nécessité de créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus. Nous rappelons que la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a réaffirmé l'importance de voir Israël adhérer au TNP et placer toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA, et de réaliser l'objectif de voir tous les États du Moyen-Orient adhérer au Traité. En outre, nous appelons à une interdiction totale et complète des transferts d'équipement, informations, matières premières, installations, ressources ou dispositifs à caractère nucléaire et de la fourniture à Israël d'une assistance dans les domaines scientifiques et techniques liés au nucléaire. En même temps, l'Iraq réaffirme le droit fondamental et inaliénable de tous les États à la mise au point, à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

L'Iraq réaffirme que l'AIEA est l'autorité compétente chargée de vérifier et d'assurer, conformément à son statut et à son système de garanties, le respect des accords de garanties conclus avec les États parties en vertu de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article III du TNP, en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de son usage pacifique pour produire des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Iraq appuie également les objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Celui-ci, dont la ratification est actuellement examinée par le Parlement iraquien, vise à imposer une

interdiction complète de toutes les explosions nucléaires expérimentales et à mettre fin au perfectionnement des armes nucléaires, ce qui favoriserait l'élimination totale de ces armes. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou menace et qu'elle constitue le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international et en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

L'Iraq juge essentiel que les directives pour des types appropriés de mesures de confiance soient mises en œuvre par tous les États, en tenant pleinement compte des conditions politiques, militaires et autres spécifiques qui prévalent dans une région donnée.

L'Iraq exprime son appui ferme aux mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales qu'un certain nombre de gouvernements ont adoptées pour réduire leurs dépenses militaires, contribuant ainsi à renforcer la paix et la stabilité régionales et internationales.

M. Kim Hyun Chong (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement, ainsi que tous les autres membres du Bureau et les présidents des groupes de travail pour leur élection. En tant que pays ayant eu l'honneur de présider la Commission pendant la première année du cycle triennal, je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation et de sa coopération dans le cadre de vos travaux.

Nous sommes parvenus à la dernière année du cycle triennal et avons maintenant pour tâche de forger un consensus sur les recommandations concrètes à faire à l'Assemblée générale sur deux questions importantes, à savoir la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Pour la première fois depuis 2003, nous avons eu, à la Commission, la possibilité de parvenir à un accord sur les recommandations à faire à l'Assemblée générale. Je pense que le moment est venu pour que nous échangions des vues de manière créative afin que cette instance puisse faire des contributions exclusives en matière de désarmement. J'espère sincèrement que

les résultats seront un élément de base, et non un obstacle, pour la prochaine session de 2008 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Malgré tous ces revers et difficultés, le rôle central du TNP en tant que fondement normatif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération reste le même. Nous devons renforcer l'intégrité et la confiance dans le Traité tout en établissant un équilibre entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Cela ne pourra être réalisé que si chaque État s'acquitte de ses devoirs, sans en faire une condition à la mise en œuvre des autres.

La République de Corée est convaincue que le régime mondial de non-prolifération nucléaire devrait être renforcé. Pour augmenter la confiance mondiale dans le régime du TNP, les mécanismes de surveillance et de vérification du Traité doivent être renforcés. À cet égard, nous appuyons l'universalisation du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous attendons avec intérêt une nouvelle prorogation du mandat établi dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le désarmement nucléaire doit aller de pair avec les efforts de non-prolifération nucléaire. Nous exhortons les États parties au TNP dotés de l'arme nucléaire de continuer à mettre en œuvre leurs obligations au titre de l'article VI du Traité. En notant les initiatives prises ou envisagées par les États dotés de l'arme nucléaire, nous estimons qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire.

Si nous voulons nous acquitter de la double tâche du désarmement et de la non-prolifération nucléaire plus efficacement, la première série d'objectifs vers laquelle la communauté internationale devrait tendre est l'entrée en vigueur d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous encourageons tous les signataires au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'ont pas ratifié le Traité, à le faire sans plus tarder, et nous appuyons les efforts déployés à la Conférence du désarmement pour parvenir à un consensus sur le programme de travail.

Les armes classiques causent autant de dégâts à l'humanité que les armes nucléaires. Reconnaître et utiliser pleinement les mesures de confiance existantes et encourager le rôle de l'ONU dans ce domaine est

important pour parvenir à la sécurité commune, avec la coopération de tous les Membres.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre n'alimente pas seulement les conflits, il entrave également le développement. Les efforts de la communauté internationale pour freiner le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris le Programme d'action des Nations Unies, doivent être déployés et renforcés. À cette fin, la République de Corée va accueillir, en collaboration avec la Norvège et l'Union européenne, un atelier de l'ONU consacré à la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage à Séoul les 27 et 28 mai.

Nous notons que, à sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale s'est félicitée du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères. Nous appelons tous les États Membres à appliquer les recommandations faites par le Groupe afin de faire face plus efficacement aux problèmes causés par le courtage illicite.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies est parvenu à accroître la transparence dans les affaires militaires, un plus grand nombre d'États y participant chaque année. Partager des informations objectives sur les dépenses militaires contribuera considérablement au sentiment de sécurité de tous les États Membres.

Dans la péninsule coréenne, nous pensons qu'il est nécessaire d'établir des mesures de confiance entre les deux Corées pour promouvoir la réconciliation et la coopération entre les deux pays. La déclunéarisation de la péninsule coréenne est cruciale pour la sécurité. Cela devrait jeter les bases de projets de coopération entre les deux Corées, qui devraient également contribuer au renforcement de la confiance.

Avant de terminer, je voudrais partager une de mes convictions avec tous les représentants ici présents, qui travaillent en vue de l'objectif commun : réaliser la paix et la sécurité grâce au désarmement. Pendant la dernière décennie, nous avons débattu *ad nauseam* de la tendance décourageante dans le domaine du désarmement. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement a été critiqué par de nombreuses personnes comme étant embourbé dans la rhétorique et perdu dans les traductions. En un mot, la Commission du désarmement a été une variable dépendante dans le

domaine du désarmement depuis trop longtemps. Je suis intimement convaincu que nous avons atteint un point où nous pouvons inverser cette tendance et sortir de cette impasse. Tous les représentants présents aujourd'hui partagent la vision, le savoir et la volonté permettant de faire évoluer la situation. Nous avons maintenant besoin de nous concentrer sur les capacités dont nous disposons pour parvenir à un objectif qui est à notre portée. C'est à nous de décider si nous faisons partie du problème ou de la solution.

M. Ben-Shaban (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la Commission du désarmement à sa session 2008. Nous sommes persuadés que vous saurez mener nos travaux aux résultats fructueux que nous recherchons. Par votre biais, je voudrais féliciter les autres membres du Bureau ainsi que les présidents des deux groupes de travail.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés. Nous souhaitons faire quelques observations supplémentaires concernant les deux questions inscrites à l'ordre du jour à la présente session.

Ma délégation pense que nous devons assurer équilibre et non-sélectivité dans la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) afin de sortir de l'impasse actuelle concernant les positions dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La cause de cette impasse ne tient pas à l'inefficacité du mécanisme de désarmement, mais à l'absence de volonté politique pour parvenir au désarmement nucléaire et mettre fin à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires.

À cet égard, la Libye réaffirme une fois de plus son attachement à la pleine application du TNP. Nous en avons apporté la preuve concrètement lorsque nous avons éliminé, de notre plein gré, tous les équipements et programmes qui auraient pu aboutir à la production d'armes interdites au niveau international. La Libye estime que, en fin de compte, la seule garantie permettant de dissiper les craintes actuelles concernant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires consiste à les éliminer complètement en créant aussi rapidement que possible des zones exemptes d'armes nucléaires, y compris au Moyen-Orient, conformément aux décisions concernant le Moyen-Orient prises par la

Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 1995 et par l'Assemblée générale, y compris, plus récemment, sa résolution 62/18. Malheureusement, l'objectif de l'élimination des armes nucléaires n'est pas encore atteint. En outre, l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a pas été réalisé, en raison du refus d'Israël d'adhérer sans réserve au TNP, d'éliminer ses armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Les dispositions du TNP doivent s'appliquer de façon complète et non sélective. Je me réfère en particulier à l'article VI, relatif aux négociations sur le désarmement nucléaire, et à l'article IV, qui porte sur la facilitation, et non la limitation, de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous réaffirmons qu'il importe de respecter les principes du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, du Document final de la Conférence de 1995 des Parties chargées d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et du Document final de la Conférence d'examen de 2000, en particulier des 13 mesures concrètes concernant la mise en œuvre de l'article VI, en particulier dans le cadre d'un engagement définitif des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires, permettant l'élimination complète des armes nucléaires.

La Libye est convaincue que les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire peuvent contribuer à améliorer la sécurité internationale et favoriser la non-prolifération. La Libye appelle à la conclusion d'un instrument international inconditionnel et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité envers les États non dotés d'armes nucléaires, dans le but de dissiper les préoccupations concernant le respect de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires.

Nous appelons également à la mise en œuvre rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), par la signature et la ratification du Traité, dès que possible, par les États visés à l'annexe 2. S'il devenait opérationnel, le TICE serait un élément important de non-prolifération.

S'agissant maintenant du point de l'ordre du jour intitulé « Mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques », la Libye pense que l'adoption de mesures de confiance efficaces est essentielle pour garantir la paix et la sécurité internationales, sur la base du principe selon lequel les États ont le droit de légitime défense, au respect de leur souveraineté et au principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque région et de sa situation en matière de sécurité et de défense. De notre point de vue, les mesures de confiance ne peuvent pas remplacer le désarmement ni en être une condition préalable. Cependant, elles sont importantes pour la création d'un climat favorable à la maîtrise des armements et au désarmement; ce qui ne sera le cas que si elles sont appliquées dans toutes les régions de façon complète et équilibrée.

Nous appuyons totalement les initiatives unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales destinées à réduire les dépenses militaires, car elles permettent de renforcer la paix et la sécurité internationales et régionales. S'agissant de l'objectif de transparence et du Registre des armes classiques, ma délégation pense qu'elles sont sélectives et inéquilibrées, car elles ne sont pas appliquées à tous les types d'armes, notamment aux armes de destruction massive, ni à tous les aspects de la production, de l'acquisition et du stockage d'armes par les États.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement constant à la Commission du désarmement. Nous espérons que les travaux de la présente session de la Commission déboucheront sur un consensus sur des recommandations sérieuses et concrètes concernant les deux questions de fond inscrites à notre ordre du jour. Nous sommes disposés à coopérer pleinement pour réaliser cet objectif.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais rappeler aux membres que la liste des orateurs sera close aujourd'hui, à 18 heures.

La séance est levée à 12 h 15.